

FICHE TECHNIQUE N° 3 FORMATIONS EN APPRENTISSAGE INTEGRES A LA PROCEDURE AFFELNET

Comme les années précédentes, certaines formations de voie professionnelle en apprentissage sont intégrées à la procédure informatisée AFFELNET post 3^{ème} 2013.

Ces formations, comme toute formation par alternance, nécessitent **obligatoirement** une **recherche d'employeur** de la part de l'élève et de sa famille afin de signer un contrat d'apprentissage.

Compte tenu de la spécificité de ces formations, les élèves envisageant une formation par apprentissage doivent **obligatoirement prendre contact avec le CFA concerné pour participer à un entretien de motivation** et bénéficier d'informations concernant ces formations ainsi que de conseils dans la recherche d'un employeur.

A l'issue de ces entretiens, l'établissement d'accueil portera un avis qui permettra l'attribution d'une majoration de barème par le SAIO, définissant des priorités d'affectation dans Affelnet.

Parallèlement à ces entretiens, des portes ouvertes et mini-stages sont organisés dans ces établissements permettant aux élèves de découvrir ces formations par alternance (cf en annexe 3 la liste de portes ouvertes).

Public concerné

- élèves de 3^{ème} (y compris 3^{ème} SEGPA, 3^{ème} alternance, 3^{ème} préappro),
- élèves de 3^{ème} d'accueil et 2^{nde} EANA,
- élèves en action MGI (collège/ niveau 5),
- éventuellement, élèves issus de classe de 2^{nde} GT, 2nd Pro, 1^{ère} année de CAP

envisageant une 1^{ère} année de CAP ou une 2^{nde} professionnelle par apprentissage, **sous réserve des conditions d'âge fixées par la loi en vigueur.**

Liste des formations par apprentissage intégrées à la procédure Affelnet

Les formations concernées relèvent du CFA académique et des CFA publics de l'académie

77 - Seine et Marne	
UFA - LP Benjamin Franklin - La Rochette	➤ CAP Maintenance de bâtiments de collectivités
UFA - LP Antonin Carême - Savigny -le-Temple	➤ CAP Cuisine
CFA de la mécanique agricole G. Cormier - Coulommiers	➤ CAP Maintenance de matériels : option matériels de parcs et jardins
	➤ CAP Maintenance de matériels : option matériels de travaux publics et manutention
	➤ CAP Maintenance de matériels : option tracteurs et matériels agricoles
	➤ 2 ^{nde} Pro maintenance des matériels : option A agricole
	➤ 2 ^{nde} Pro maintenance des matériels : option B TP manutention
CFA Alexis Tingaud - Lycée le Gué à Tresmes - Congis-sur-Thérouanne	➤ 2 ^{nde} Pro maintenance des matériels : option C Parcs et jardins
	➤ CAP Cuisine
	➤ CAP Restaurant
	➤ 2 ^{nde} Pro Restauration : Commercialisation et services en restauration
	➤ 2 ^{nde} Pro Restauration : Cuisine
94 - Val de Marne	
UFA - CFA académique Vitry-sur-Seine	➤ CAP Pâtissier
	➤ CAP Boulanger
	➤ CAP Cuisine
	➤ CAP Cuisine
	➤ 2 ^{nde} Pro Boulangerie /pâtisserie
	➤ 2 ^{nde} Pro Restauration : Commercialisation et services en restauration
UFA - LP Champlain -Chennevières sur Marne	➤ 2 ^{nde} Pro Restauration : Cuisine
UFA - LP Michelet -Fontenay-sous-Bois	➤ CAP Maintenance de bâtiments de collectivités
	➤ CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques

Déroulement de la procédure

Au niveau des établissements d'origine :

➤ **Information et recensement des élèves :**

Avant le 18 mars

- Les établissements d'origine informent les élèves de la procédure, recensent les élèves intéressés et leur transmettent le dossier de candidature (*cf dossier de candidature en annexe 1*).
- Ils incitent les élèves à prendre connaissance des actions d'information mises en place par les CFA (journées portes, mini-stages ...) – *cf liste des portes ouvertes en CFA en annexe 3*.

➤ **Transmission aux CFA concernés des dossiers de candidature**

Du 18
mars au
5 Avril

- Les établissements d'origine envoient les dossiers de candidatures aux CFA concernés.
- Pour chaque formation envisagée, le chef d'établissement d'origine doit saisir obligatoirement un avis motivé afin de fournir des éléments pouvant servir de support lors des entretiens.

➤ **Préparation de l'entretien – questionnaire de motivation**

Du 18
mars au
12 Avril

- Dès réception, l'établissement d'origine communique les convocations aux élèves, accompagnées du questionnaire de motivation (*cf questionnaire de motivation en annexe 2*).
- l'élève devra obligatoirement se présenter à l'entretien avec son questionnaire de motivation sur lequel il aura précisé les démarches effectuées pour trouver un employeur (1 questionnaire de motivation par formation).
- les établissements d'origine veilleront à ce que chaque élève intéressé se présente effectivement aux entretiens, muni du questionnaire de motivation dûment complété.
- Ils s'assureront des démarches mises en place pour la recherche d'un employeur.

➤ **Réception et communication des avis**

Dès
réception de
l'avis du CFA

- Dès le retour des avis des établissements d'accueil, l'établissement d'origine communique les informations aux élèves et à leur famille.
- Ces informations doivent permettre aux élèves de confirmer ou de retravailler leur projet (en fonction de l'avis donné par le CFA) avant la saisie Affelnet .

➤ **saisie dans Affelnet**

Du 13 au
31 Mai

- le chef d'établissement saisit dans Affelnet les vœux correspondant aux formations pour lesquelles l'élève souhaite se porter candidat.

Au niveau des établissements d'accueil (CFA)

➤ **Planification des entretiens et réception des élèves**

Du 18 Mars
au 12 Avril

- Dès réception des dossiers de candidature, les CFA planifient les entretiens et communiquent les convocations aux établissements d'origine (date, heure, lieu).
- Les établissements d'accueil reçoivent en entretien individuel les candidats .
- Ces entretiens permettent d'évaluer l'implication et la motivation de l'élève pour la formation envisagée. Une information lui est donnée sur les modalités spécifiques de la formation par alternance. Ces entretiens sont l'occasion de donner tous les conseils et informations utiles à la réalisation du projet, notamment pour la recherche d'un employeur.

➤ **Transmission des avis aux établissements d'origine**

Dans les 3
jours qui
suivent
l'entretien

- Le chef d'établissement d'accueil transmet aux établissements d'origine la liste des élèves reçus en entretien avec les avis portés sur les formations demandées par l'élève.
- Les avis réservés devront être justifiés et assortis de commentaires et conseils pour permettre aux élèves de retravailler leur projet avant la saisie Affelnet.

➤ **Transmission des avis au SAIO**

13 Mai
dernier délai

- Les établissements d'accueil transmettent au secrétariat du SAIO pour le 13 Mai dernier délai la liste des élèves reçus et l'avis porté sur chacune des formations sollicitées.

Prise en compte de l'avis dans Affelnet

Le SAIO procédera à l'attribution de majoration de barème en fonction des avis portés par les établissements d'accueil.

Ces majorations seront en particulier attribuées aux élèves déjà en possession d'une lettre d'engagement d'un employeur ou engagés dans une démarche leur permettant d'obtenir un contrat d'apprentissage.

Ce bonus est toutefois subordonné à la confirmation par l'élève et sa famille du choix de la formation et à la saisie du vœu de l'élève dans Affelnet avant le 31/05/2013.

- NB :**
- Pour les formations par apprentissage **non intégrées à Affelnet**, les élèves doivent contacter directement les CFA concernés.
 - Les élèves de 16 ans n'ayant pas terminé leur 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire doivent contacter directement les CFA (procédure hors Affelnet).